



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025/105 : (Code Nomenclature /9.1)**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Autorisation donnée au Président de signer un contrat de mobilisation et de coordination locale contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales de la CCPR**

Les violences sexistes, sexuelles et conjugales ont de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés. Elles favorisent des vulnérabilités sociales, qui contribuent à des cumuls de difficultés engendrées au cours de la vie ainsi qu'à un risque élevé de violences répétées à l'âge adulte.

La Communauté de Communes Périgord Ribéracois souhaite s'engager activement contre ces violences et permettre également un meilleur accompagnement des victimes grâce à un travail partenarial.

Sous l'égide du préfet, un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles a pour objectifs de :

- Favoriser un partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, ainsi que les élus locaux, afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences, les enfants témoins et donc co-victimes ou eux-mêmes victimes et toutes victimes de violences intra-familiales ;
- Améliorer la prise en charge des victimes sur le territoire avec une coordination de tous les moyens existants dans le parcours de la victime ;
- Prévenir et agir sur des situations de violences dans leur globalité ;
- Permettre un suivi des situations et la reconnaissance du travail de chacun des partenaires.

L'engagement réciproque des signataires du contrat est le suivant :

La préfecture de la Dordogne, le parquet près le Tribunal Judiciaire (TJ) de Périgueux, le Président du Conseil Départemental de la Dordogne, la Direction des services de l'Éducation Nationale de la Dordogne, le Centre hospitalier de Périgueux, la Communauté de Communes Périgord Ribéracois et l'ensemble des partenaires signataires s'engagent collectivement, par la signature et la mise en œuvre du présent contrat, à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Afin de concrétiser cet engagement, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le contrat local contre les violences sexistes et sexuelles de la CCPR avec Madame la Préfète de la Dordogne, Monsieur le Procureur de la République e Périgueux, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne, Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale et Madame la Directrice du centre hospitalier de Périgueux.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 51

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 06/10/2025

Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025
Jean-Marcel Beau

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet

Jean-Marcel BEAU

